

**Réponse des porteurs du projet ReStart au courrier de Mme. Barris :**

*La Communauté de Communes du Pays Tarusate dispose effectivement de la compétence planification de l'urbanisme, en vertu de laquelle a été élaboré le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en novembre 2019.*

*Dans ce cadre, la CCPT, fait appel à un bureau d'études afin de procéder aux différentes "évolutions" de ce document d'urbanisme. Pour cela, elle réceptionne les demandes des administrés sollicitant un changement dans la réglementation puis y réserve la suite appropriée au regard de la législation en vigueur. Une réponse est ensuite apportée aux personnes ayant saisi la CCPT.*

*Comme expliqué par la CCPT (dont la réponse est dans la même section que le présent document), il existe déjà depuis plus de 10 ans un périmètre SEVESO sur les communes de Tartas et Begaar. Ce périmètre SEVESO est lié à l'activité de RYAM et conduit à des mesures de maîtrise de l'urbanisation plus ou moins strictes selon les risques en présences qui sont matérialisés par un zonage représentant les niveaux d'aléas (de faible à très fort).*

*La concertation préalable du public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une étape dans la vie du projet qui intervient très en amont, à un moment où la conception de celui-ci n'est pas encore figé : elle vise à informer le public des intentions des Maîtres d'Ouvrage et des détails du projet en l'état des connaissances, débattre de l'opportunité du projet et à se nourrir de l'avis du public pour adapter et/ou améliorer le projet si celui-ci était maintenu. Verso Energy n'est actuellement pas assez avancé dans ses études pour préciser les classements réglementaires du projet (ICPE, SEVESO etc.) ni le zonage ou la caractérisation des risques en présence.*

*Plus précisément concernant le classement SEVESO, il est à noter qu'il dépend de l'inventaire exhaustif et de la nature précise des substances susceptibles d'être présentes sur le site ReStart, et suppose un niveau de maturité d'étude qui n'est actuellement pas atteint. Toutefois, en première approche, nous estimons que le projet est susceptible d'atteindre au moins le seuil bas de la réglementation SEVESO, ce qui reste à confirmer par les études à venir. Nous avons par ailleurs à travailler avec les services de l'Etat (DREAL particulièrement, organisme en charge de l'instruction de nos demandes de permis ICPE/SEVESO) pour clarifier un certain nombre de points dans la méthodologie d'étude et de calcul, ou d'identification des disposition réglementaires qui s'appliqueraient.*

*De même, l'identification des risques en présence et des moyens de maîtrise de ces risques seront détaillés dans le cadre d'une étude bien spécifique, dite "Etude de dangers", pièce constitutive du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE). Ces études – qui restent à mener - seront prises en compte - si nous y étions soumis – la définition d'un zonage SEVESO.*

*Pour conclure sur le sujet du périmètre SEVESO : oui, l'arrivée du projet Restart serait susceptible de faire évoluer le zonage SEVESO actuel mais nous ne sommes pas en mesure de vous apporter plus de précisions tant que nos études ne sont pas menées.*

*Vous trouverez des réponses à vos questions (préciser les éventuelles modifications de l'actuel zonage SEVESO induites par le projet ReStart, préciser les détails d'un éventuel périmètre de sécurité) lorsque nous aurons mené à leurs termes nos études. Les résultats de ces études*

*seront notamment mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique qui fera suite au dépôt de nos permis.*

*Enfin, pour répondre à vos interrogations sur la circulation des camions, nous prévoyons de créer un embranchement dédié au projet ReSTart sur l'axe ferroviaire Lалуque-Tartas pour exporter nos produits finis. Nous ne prévoyons pas de circulation de camions pour transporter nos produits finis entre les lieux de production/stockage et l'axe ferroviaire : tout se fera via des conduites dédiées au sein même du site du projet. Par ailleurs les accès au site et schéma de circulation ne sont aujourd'hui pas définis, l'implantation n'étant pas encore figée.*